

ET SI LE DICTIONNAIRE NOUS ÉTAIT CONTÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE...

Introduction

L'objet *Dictionnaire* occupe aujourd'hui une place irremplaçable dans notre conception normative des usages langagiers. A travers ses différentes formes, dictionnaire de langue, dictionnaire encyclopédique, etc., LE dictionnaire constitue en effet pour l'usager même qui le consulte, s'y réfère et l'évoque comme autorité, le réservoir des concepts et des réalités qui nous entourent, en même temps qu'un censeur tout trouvé pour légiférer sur les usages.

Les questions que nous aimerions soulever ici concernent la vision de l'objet *Dictionnaire*¹ dans la lexicographie antérieure au XXI^e siècle. Nous n'étudierons pas la question de la construction de l'article de dictionnaire telle qu'elle a pu être traitée ailleurs (MAZIÈRE 1998), mais plutôt la question de la construction de l'article *Dictionnaire*. En d'autres termes, nous aimerions connaître les réalités décrites à travers les tentatives des lexicographes du passé pour conceptualiser cet objet au pouvoir aujourd'hui si important. Quelles sont ses caractéristiques descriptives et les formes d'organisation des connaissances qu'il propose² ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons choisi de prendre comme cadre d'étude le *Dictionnaire de l'Académie Française*, dont les neuf éditions³ offrent une opportunité intéressante de parcourir la description du *Dictionnaire* depuis l'âge classique jusqu'au siècle dernier.

Lors de notre parcours dans l'univers des Académiciens, nous allons successivement étudier les traits descriptifs les plus saillants de cet objet, nous attarder sur la question cruciale de l'agencement des connaissances au sein de ce dernier et enfin nous intéresser à la nature des exemples destinés à l'illustrer.

I. Quelques traits de définition du *Dictionnaire*

1. Le dictionnaire, une simple liste de mots

Une analyse rapide des définitions du mot *Dictionnaire* données dans les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie Française* (désormais DAF) fait apparaître une mutation conséquente entre les différentes livraisons de cet ouvrage. Cette mutation traduit indubitablement un changement, ou tout au moins un mûrissement dans la conception de cet objet culturel.

¹ Pour une description détaillée de l'objet dictionnaire nous renvoyons à la thèse de Bernard QUEMADA, *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863). Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, 1968.

² Sur cette question nous renvoyons notamment à BRANCA, S., REY, C. 2004, "Note sur le traitement des entrées grammaticales communes aux trois dictionnaires français monolingues du XVII^e siècle", *Cahiers de Lexicologie* n° 84, pp. 23-41.

³ Nous rappelons que les différentes éditions du DAF sont les suivantes : 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-35 et 1992.

Plus précisément, le changement de conception du rôle de l'objet *Dictionnaire* dans ce "greffier de l'usage" (GOOSE 1998) qu'est le *DAF* semble s'être opéré entre le passage de l'édition de 1798 à celle de 1835. Pour illustrer notre propos nous reproduisons l'une à la suite de l'autre la définition retenue par les cinq premières éditions et celle adoptée dans les trois suivantes:

"**DICTIONNAIRE.** s. m. Vocabulaire, recueil par ordre de tous les mots d'une langue." (*DAF* 1694, 1718, 1740, 1762, 1798)

"**DICTIONNAIRE.** s. m. Vocabulaire, recueil de tous les mots d'une langue, rangés dans un certain ordre, et expliqués dans la même langue, ou traduits dans une autre." (*DAF* 1835, 1878, 1932)

La définition adoptée dans les éditions de 1835, 1878 et 1932 mentionne tout comme celle présente dans les éditions antérieures, que le *Dictionnaire* est un "Vocabulaire, recueil de tous les mots d'une langue, rangés dans un certain ordre", mais comporte un complément d'information qui marque une profonde mutation dans la façon d'appréhender cet objet. Avant 1835 le *Dictionnaire* semble être un ouvrage dont la seule vocation est de lister les mots d'une langue selon un certain agencement, alors qu'à partir de la sixième édition les mots de cette simple liste sont "expliqués dans la même langue, ou traduits dans une autre", définissant ainsi l'un des rôles essentiels aujourd'hui accordés au *Dictionnaire*; celui de définir :

"I. Recueil des mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine [...] fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi et destiné à un public défini." (*TLFI* 2002)

Dans la neuvième édition du *DAF*, ce rôle essentiel du *Dictionnaire* est encore mieux déterminé :

"Recueil méthodique de mots rangés le plus souvent dans l'ordre alphabétique. ■ *Dictionnaire de la langue*, indiquant la définition, l'orthographe, les sens et les emplois des mots d'une langue (on dit aussi *Dictionnaire général*). (*DAF* 1992)

Cette fonction essentielle du *Dictionnaire* n'est semble-t-il prise en considération dans la définition de cet objet qu'à partir de l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné* de Diderot et d'Alembert, ouvrage dans lequel figure la définition suivante :

"ouvrage dans lequel les mots d'une langue sont distribués par ordre alphabétique, & expliqués avec plus ou moins de détail, selon l'objet qu'on se propose" (*ENCYCLOPÉDIE*, article DICTIONNAIRE)

La relation synonymique établie tout au long des éditions du *DAF* avec le *Vocabulaire* révèle néanmoins une conscience claire du rôle d'explication des mots qui doit être joué par le *Dictionnaire*:

"**VOCABULAIRE.** s. m. Dictionnaire. Livre qui enseigne les mots d'une langue, & leur signification." (*DAF* 1694)

"**VOCABULAIRE.** sub. masc. Recueil de plusieurs mots communs d'une langue expliqués dans une autre langue. [...] On le dit aussi par extension De toutes sortes de dictionnaires. [...]" (*DAF*, 1718)

"**VOCABULAIRE.** subst. masc. Dictionnaire, recueil Alphabétique des mots d'une langue." (*DAF* 1740, 1762)⁴

"**VOCABULAIRE.** s. m. Liste de mots, communément dans l'ordre alphabétique, et accompagnés d'une explication succincte." (*DAF* 1835, 1878, 1932)

Le marquage tardif du rôle d'explication des mots dans le *Dictionnaire* alors que ce dernier critère constitue une caractéristique inhérente du *Vocabulaire*, marque, semble-t-il, une émancipation lexicale des deux termes l'un envers l'autre et la préparation de la scission aujourd'hui opérée.

La maturation constatée entre les cinq premières éditions et les suivantes, traduit selon nous une rupture avec la filiation historique établie avec les *vocabulaires*, *glossaires* et *lexiques* ayant précédé l'émergence du *Dictionnaire* moderne.

2. Le *Dictionnaire de l'Académie française*: un dictionnaire de langue

"C'est dans cet estat où la Langue Française se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire ; et pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage, ni les termes des Arts et des Sciences qui entrent rarement dans le Discours ; Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes

⁴ Il est intéressant de noter la disparition de ce critère d'explication des mots que joue le *Vocabulaire* dans ces éditions de 1740 et 1762, alors que celui-ci sera réintroduit dans les éditions suivantes.

gens, et telle que les Orateurs et les Poètes l'employent [...]" (*DAF* 1694, PRÉFACE)

Ainsi que l'illustre ce commentaire tiré de la préface de sa première édition, le *DAF* - conformément aux objectifs sous-jacents à la création de l'illustre compagnie qui l'a rédigé - s'érige avant tout comme un dictionnaire de langue, en tant qu'ouvrage diffusant "une langue restreinte, une langue commune, délimitée" (WIONET, 1998 : 332).

Alors que Collinot et Mazière ont montré (COLLINOT, MAZIÈRE 1997: 57-61) que la vision de dictionnaire de "langue restreinte" transparait déjà au niveau du titre même de cet ouvrage et permet ainsi d'établir un clivage bien marqué avec le *Dictionnaire Universel* (1690) de Furetière, il nous semble que cette vision ciblée se traduit également dès les premiers mots de sa définition. La relation - que nous venons d'évoquer ci-dessus - de synonymie établie avec la notion de "Vocabulaire", montre effectivement que les académiciens s'attachent clairement à décrire le *Dictionnaire* comme un dictionnaire de langue avant tout.

Par ailleurs, la nature même de certains exemples fournis pour illustrer cette notion de *Dictionnaire* corrobore également cette vision limitée.

En effet, dans chacune des éditions du *DAF* il est fait référence aux formes "*Dictionnaire François*", "*Dictionnaire Latin*", "*Dictionnaire Italien*" et "*Dictionnaire Espagnol*", expressions qui évoquent toutes des dictionnaires de langue alors qu'aucune référence à des dictionnaires d'un autre type n'est formulée.

Les éditions de 1932 et 1992 sont les seules à abandonner cette notion de *vocabulaire* et à ne conserver que celle de *recueil*. Ceci est certainement du au fait que le critère alphabétique essentiel à la caractérisation de la notion de *vocabulaire*, se trouve désormais intégré à la notion de *recueil* :

"Recueil de tous les mots d'une langue, **rangés le plus souvent dans l'ordre alphabétique** [...]" (*DAF* 1932, 1992)

La terminologie "Recueil" n'apporte quant à elle pas d'information étayant la définition du *Dictionnaire* en tant que dictionnaire de langue, mais a le mérite de situer le *DAF* dans une tradition de description lexicographique stable de cet objet. Cette même terminologie est en effet également utilisée dans le *Dictionnaire Universel* (1690) de Furetière, le *Dictionnaire universel françois & latin* ou *Dictionnaire de Trévoux* (1743-1752), le *Dictionnaire critique de la langue française* (1788) de Féraud et le *Dictionnaire de la langue française* (1872) de Littré pour décrire le *Dictionnaire*.

3. Le dégroupement lexical

A partir de sa seconde édition, le *DAF* opère au sein de son entrée un dégroupement lexical – qui ne correspond pas à une sous-entrée – et au sein duquel sont mentionnés des dictionnaires n'étant plus de simples dictionnaires

de langue. Il s'agit plus précisément de dictionnaires de spécialités, à savoir de "Poésie", de "Géographie", d'"Histoire", de "Marine" et de "Rimes" (DAF 1694, 1718, 1740, 1762, 1798).

A partir de l'édition de 1835 sont ensuite mentionnés des recueils de "littérature", de "sciences ou d'arts", "étymologiques", d'"homonymes", de "la Fable", "biographique", de "médecine", de "chimie", de "chirurgie", de "musique" (DAF 1835, 1878, 1932).

Toutes ces mentions sont en fait des références à des dictionnaires thématiques, à des dictionnaires de langue spécialisés, confirmant ainsi le fait que "l'Académie ignore le dictionnaire encyclopédique" (WIONET, 1998: 333).

La seule mention encyclopédique qui semble être faite est introduite dans l'édition de 1835, puis reprise dans les éditions de 1878 et 1932. Dans ces éditions figure en effet au sein du dégroupement lexical une illustration du mot *dictionnaire* à travers la formule "*Dictionnaire raisonné des arts et des sciences*". Il s'agit clairement ici d'une référence à l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, encyclopédie constituant un dictionnaire de nature encyclopédique.

Cette référence est d'ailleurs à rapprocher de celle faite dans les définitions proposées dans les éditions de 1835 et 1878, dans lesquelles se trouve une évocation au *Dictionnaire universel françois & latin ou Dictionnaire de Trévoux* (1743-1752) : "Le dictionnaire de Trévoux".

On ne retrouve donc pas au niveau de la définition du mot *Dictionnaire* que proposent les huit premières éditions du DAF, de référence à la nature proprement encyclopédique de certains dictionnaires. Nous sommes donc encore loin ici des réflexions plus techniques affichées par l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné* :

"On peut distinguer trois sortes de *dictionnaires* ; *dictionnaires* de langues, *dictionnaires* historiques, & *dictionnaires* de Sciences & d'Arts [...] (ENCYCLOPÉDIE, article DICTIONNAIRE)

Bien que classés dans la catégorie des dictionnaires des Sciences et d'Arts, les dictionnaires de nature encyclopédique semblent néanmoins avoir leurs spécificités véritablement prises en compte par les grammairiens-philosophes :

"Mais ces considérations sur l'esprit & la matière d'un Dictionnaire encyclopédique nous conduisent naturellement à parler du style qui est propre à ce genre d'ouvrage." (ENCYCLOPÉDIE, article ENCYCLOPÉDIE)

Bien longtemps après les encyclopédistes, les académiciens prendront en considération les dictionnaires de nature encyclopédique dans la neuvième et dernière édition du DAF (1992), en établissant la typologie suivante :

"■ *Dictionnaire de la langue*, indiquant la définition, l'orthographe, les sens et les emplois des mots d'une langue (on dit aussi *Dictionnaire général*). *La nomenclature*, les

entrées, les articles d'un dictionnaire. Consulter, feuilleter un dictionnaire. Un dictionnaire français. Un dictionnaire italien. La première édition du Dictionnaire de l'Académie française parut en 1694. ■Dictionnaire bilingue, donnant la traduction d'un mot d'une langue dans une autre langue. Dictionnaire grec-français, français-grec. Dictionnaire anglais-français, français-anglais. Faire une version avec ou sans dictionnaire. Fam. Un thème fait à coups de dictionnaire. ■Dictionnaire encyclopédique, traitant, par ordre alphabétique, de l'ensemble des connaissances humaines et incluant les noms propres. Un dictionnaire encyclopédique en quinze volumes. ■Dictionnaires spécialisés, portant sur un aspect ou sur un domaine particulier de la langue, recensant et définissant les mots relatifs à une science, à un art, à un métier. Dictionnaire des étymologies ou dictionnaire étymologique. Dictionnaire des synonymes. Dictionnaire de rimes. Dictionnaire de médecine, de physique, de botanique. Dictionnaire juridique. Dictionnaire historique. Dictionnaire de marine. Dictionnaire de musique." (DAF IX, article DICTIONNAIRE)

Soulignons à cette occasion que cette neuvième édition du *DAF* marque tout simplement la disparition du regroupement lexical présent dans toutes les autres éditions entre les dictionnaires de langues et les dictionnaires de spécialités. La prise en compte des dictionnaires encyclopédiques a semble-t-il imposé un remaniement décisif dans la définition de l'objet *Dictionnaire*.

II. La question de l'agencement des connaissances

Nous venons de voir que la définition du *Dictionnaire* véhiculée par le *DAF* est celle d'un dictionnaire de langue. Nous allons à présent poursuivre notre investigation au sein de la description de cet objet en nous intéressant à la question cruciale de l'agencement des connaissances décrit par les académiciens.

1. Un travail de description minimaliste

Ainsi que l'illustre la pauvreté définitionnelle des sept premières éditions, la question de l'agencement des connaissances dans le dictionnaire de langue - puisque nous avons vu que c'est précisément ce type d'ouvrage que les académiciens ont en vue - semble ne pas constituer un critère définitoire essentiel.

En ne décrivant le *Dictionnaire* que comme un "recueil de tous les mots d'une langue mis par ordre" (*DAF*, 1694, 1718, 1740, 1762, 1798), ou comme un "recueil de tous les mots d'une langue rangés dans un certain ordre" (*DAF*, 1832, 1878), le *DAF* ne fournit en effet qu'une "représentation minimum du travail lexicographique" (WIONET, 1998: 332).

Bien qu'existante, la mention "mis par ordre" n'en reste pas moins peu explicite et contraste par exemple avec le parti pris très explicite de C-P Richelet dans son *Dictionnaire François* (1680) :

"Dictionnaire, s. m. Livre qui contient les mots d'une langue, d'un art, ou d'une science **par ordre alphabétique**. [...]"
(*Dictionnaire François*, article DICTIONNAIRE)

Ce manque de précision présent dans le *DAF* s'explique peut-être, en partie du moins, par le choix d'un classement des mots par racines dans l'édition de 1694 alors que toutes les autres éditions vont adopter l'agencement alphabétique :

"Comme la Langue Française a des mots Primitifs, et des mots Derivez et Composez, on a jugé qu'il seroit agréable et instructif de disposer le Dictionnaire par Racines, c'est à dire de ranger tous les mots Derivez et Composez après les mots Primitifs dont ils descendent, soit que ces Primitifs soient d'origine purement Française, soit qu'ils viennent du Latin ou de quelqu'autre Langue." (*DAF* 1694, PRÉFACE)

"Il est aisé de se représenter l'impatience d'un Lecteur, qui après avoir cherché un mot dont il a besoin, *Absoudre* par exemple, au commencement du premier Volume, où naturellement il doit estre, y trouve pour toute instruction qu'il faut aller à la fin du second Volume chercher le mot *Soudre*, dont il n'a pas besoin, mais qui est le primitif de celui qu'il cherche. Dans cette nouvelle Edition les mots ont esté rangez avec un très grand soin dans l'ordre de l'alphabet; en sorte qu'il n'y en a point que l'on ne trouve d'abord, et sans aucune peine." (*DAF* 1718, PRÉFACE)

Cette double prise en compte de l'ordre alphabétique et du classement par racines se traduit notamment au niveau des exemples retenus pour illustrer la notion de *Dictionnaire* puisque dans toutes les éditions figurent les mentions "*Dictionnaire par ordre alphabétique*" et "*Dictionnaire par (l')ordre des racines, par racines*".

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut lors de l'évocation de la disparition de la notion de *vocabulaire* dans la définition du *Dictionnaire*, ce n'est qu'à partir de l'édition de 1932 que le critère de classement alphabétique deviendra l'une des caractéristiques essentielles de la définition de cet objet:

"Recueil de tous les mots d'une langue, **rangés le plus souvent dans l'ordre alphabétique**, et expliqués dans la même langue, ou traduits dans une autre." (*DAF* 1932, 1992)

L'absence de prise en compte du critère alphabétique comme trait descriptif de la notion de *Dictionnaire* n'est toutefois pas une particularité propre au *DAF* dans la mesure où la lexicographie historique fournit plusieurs attestations de ce type. La Figure 1 ci-dessous se propose d'illustrer à travers quelques ouvrages clés les différences de points de vue adoptés quant à la considération de ce critère définitoire :

DICTIONNAIRES	Critère alphabétique retenu	Critère alphabétique non retenu
<i>RICHELET (1680)</i>	Livre qui contient les mots d'une langue, d'un art, ou d'une science par ordre alphabétique.	
<i>FURETIÈRE (1690)</i>		Recueil fait en manière de catalogue de tous les mots d'une Langue, ou d'une ou plusieurs sciences.
<i>TRÉVOUX (1743-1752)</i>		Recueil fait en manière de catalogue de tous les mots d'une Langue, ou d'une ou de plusieurs sciences.
<i>ENCYCLOPÉDIE (1751-1766)</i>	ouvrage dans lequel les mots d'une langue sont distribués par ordre alphabétique , & expliqués avec plus ou moins de détail, selon l'objet qu'on se propose	
<i>FÉRAUD (1788)</i> ⁵	<i>Dictionnaire</i> s'est dit originairement d'un recueil des mots ou des <i>dictions</i> d'une langue, mis par ordre alphabétique.	
<i>GUIZOT (1864)</i>		Ils ⁶ signifient en général tout ouvrage où un grand nombre de mots sont rangés suivant un certain ordre, pour les retrouver plus facilement lorsqu'on en a besoin

⁵ Nous faisons ici référence au *Dictionnaire critique de la langue française* (1788).

⁶ Guizot inclut au sein de la même entrée lexicale les mots DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE et GLOSSAIRE.

<i>LITTRÉ (1872)</i>	Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre , avec leur signification.	
----------------------	---	--

Figure 1. Le critère alphabétique dans la définition du mot *Dictionnaire* dans quelques ouvrages clés

Dans l'échantillon que nous proposons, le *Dictionnaire universel* (1690) d'Antoine Furetière, l'un de ses successeurs, le *Dictionnaire universel français & latin* ou *Dictionnaire de Trévoux* (1743-1752), et le *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* (1864) de Guizot ne retiennent pas non plus le critère de classement alphabétique pour illustrer la notion de *Dictionnaire*.

2. Des développements plus loquaces

Malgré cette timidité affichée jusqu'à la huitième édition, édition à partir de laquelle le critère alphabétique s'affiche comme un critère essentiel de la définition du *Dictionnaire*, dès son édition de 1718, le *DAF* semble s'intéresser davantage à la question de l'agencement des connaissances dans cet objet de culture.

A partir de la seconde édition de leur ouvrage, les académiciens introduisent en effet un dégroupement lexical au sein duquel, nous l'avons vu ci-dessus, sont mentionnés d'autres types de dictionnaires, mais surtout où la question du classement terminologique occupe une place plus importante.

"Dictionnaire, Se dit aussi de divers autres recueils **faits par ordre alphabétique** sur des matières de Poésie, de Géographie, d'Histoire, &c. *Dictionnaire Poétique. Dictionnaire Historique. Dictionnaire Géographique. un Dictionnaire de la Marine. Dictionnaire de rimes.* (*DAF* 1718)"

La référence à d'autres dictionnaires s'accompagne d'un critère définitoire semble-t-il essentiel; celui de l'ordre alphabétique. Les différents types d'ouvrages mentionnés sont en effet tous "faits par ordre alphabétique", ce qui établit ainsi un contraste avec la mention très générale caractérisant la définition du *Dictionnaire*.

Une différence surprenante, mais néanmoins fondamentale, de classement semble donc être faite entre ces dictionnaires de "matières" et le véritable dictionnaire de langue (*français, latin, italien, espagnol, anglais*). Les dictionnaires de spécialités semblent obligatoirement placés sous la dépendance de l'ordre alphabétique alors que la nature de l'agencement dans le dictionnaire de langue – certainement à cause de la possibilité d'un classement par racines tel qu'il a été réalisé dans l'édition de 1694 – ne semble pas véritablement figée.

A travers ce dégroupement lexical, le *DAF* apporte une assise supplémentaire à sa conception du dictionnaire de langue en tant qu'ouvrage à l'intérieur duquel la question de l'arrangement des connaissances ne se limite pas à un classement alphabétique.

III. Le statut des exemples : une vision du monde à travers le dictionnaire

1. Dictionnaires de langue vs dictionnaires de spécialités

La première caractéristique des exemples retenus pour illustrer la notion de *Dictionnaire* dans les éditions successives du *DAF* réside dans le dégroupement opéré par les académiciens entre la définition du dictionnaire de langue et celle des dictionnaires de spécialités.

Si nous regardons en effet de plus près les différents exemples utilisés dans le *DAF*, le dégroupement sémantique opéré se traduit également au niveau des exemples retenus.

La définition réservée au dictionnaire de langue est illustrée par deux types d'exemples, à savoir des mentions de dictionnaires de langues étrangères et des exemples illustrant les différents types de classement possibles dans ce type d'ouvrage. La Figure 2 ci-dessous récapitule, toutes éditions confondues, les différentes formes retenues pour les deux types d'illustrations :

DICTIONNAIRES MENTIONNES	EXEMPLES D'AGENCEMENT
<p><i>Dictionnaire François. dictionnaire Latin. dictionnaire François-Latin. Dictionnaire Italien. Dictionnaire Espagnol. Dictionnaire de la langue française. Dictionnaire anglais-français, français-anglais. Le dictionnaire de l'Académie française, ou simplement, de l'Académie. Le dictionnaire de Trévoux. Le dictionnaire de Richelet. Les articles d'un dictionnaire. Dictionnaire de poche. La première édition du Dictionnaire de l'Académie française parut en 1694.</i></p>	<p><i>dictionnaire par ordre alphabétique. dictionnaire par ordre des racines, par racines. bon dictionnaire. ample dictionnaire. Les mots de ce dictionnaire sont rangés par ordre alphabétique, sont rangés selon leur ordre de dérivation. Dictionnaire de poche.</i></p>

Figure 2. Les exemples retenus pour décrire le dictionnaire de langue

Dans le dégroupement opéré au sein de l'entrée, les exemples fournis sont pour leur part tous des exemples illustrant des dictionnaires de spécialités :

EXEMPLES RETENUS
<p>Poésie, de Géographie, d'Histoire, &c. <i>Dictionnaire Poétique. Dictionnaire Historique. Dictionnaire Géographique. un Dictionnaire de la Marine. Dictionnaire de rimes.</i></p> <p>littérature, de sciences ou d'arts. <i>Dictionnaire des étymologies ou étymologique. Dictionnaire des rimes. Dictionnaire des homonymes. Dictionnaire poétique. Dictionnaire de la Fable. Dictionnaire historique. Dictionnaire biographique. Dictionnaire géographique ou de géographie. Dictionnaire de médecine, de chimie, de chirurgie. Dictionnaire de marine. Dictionnaire de musique. Dictionnaire raisonné des arts et des sciences.</i></p> <p>On dit mieux, <i>Dictionnaire des termes de marine, de médecine, d'architecture, etc.</i>, lorsqu'il ne s'agit que d'une simple explication des termes propres à ces différents arts.</p>

Figure 3. Les exemples retenus dans le *DAF* pour illustrer les dictionnaires de spécialités.

Agencée différemment, la neuvième édition du *DAF* ne retient pas exactement les mêmes exemples puisqu'elle opère un dégroupement entre le **Dictionnaire de langue** (*La nomenclature, les entrées, les articles d'un dictionnaire. Consulter, feuilleter un dictionnaire. Un dictionnaire français. Un dictionnaire italien. La première édition du Dictionnaire de l'Académie française parut en 1694*), le **Dictionnaire bilingue** (*Dictionnaire grec-français, français-grec. Dictionnaire anglais-français, français-anglais. Faire une version avec ou sans dictionnaire. Fam. Un thème fait à coups de dictionnaire*), le **Dictionnaire encyclopédique** (*Un dictionnaire encyclopédique en quinze volumes*) et enfin le **Dictionnaire spécialisé** (*Dictionnaire des étymologies ou dictionnaire étymologique. Dictionnaire des synonymes. Dictionnaire de rimes. Dictionnaire de médecine, de physique, de botanique. Dictionnaire juridique. Dictionnaire historique. Dictionnaire de marine. Dictionnaire de musique*).

2. Le dictionnaire: lieu de consécration des grandes nations européennes de culture

Si nous regardons à présent de plus près les exemples fournis pour illustrer la définition du *Dictionnaire* en tant que dictionnaire de langue, il semblerait que la plupart de ces derniers soient destinés à consacrer d'une part les empires culturels du passé, et d'autre part les principales nations européennes de culture de l'époque :

"Les langues sont liées à des États européens contemporains, (*dictionnaires italiens, espagnols*) et aux empires du passé (*dictionnaire latin*)."⁷ (WIONET, 1998: 333)

En ce qui concerne l'évocation des empires du passé, la seule mention récurrente faite est celle de l'empire romain, empire loué à travers les formes "*dictionnaire Latin*" (DAF 1694 à 1932), "*dictionnaire François-Latin*" (DAF 1694) et "*Dictionnaire latin-français, français-latin*" (DAF 1932). La neuvième édition est la seule quant à elle, au sein du groupement tout nouveau des *Dictionnaires bilingues* qu'elle opère, à mentionner le domaine grec, à travers la forme "*Dictionnaire grec-français, français-grec*".

Le recours aux exemples illustrant la lexicographie des grandes nations européennes constitue un phénomène proportionnellement plus représenté que celui que nous venons d'évoquer puisque d'une part plusieurs nations se trouvent évoquées et d'autre part celles-ci peuvent être mentionnées à la fois à titre individuel et dans une perspective bilingue.

En ce qui concerne la mention individualisée des grandes langues nationales, les quatre qui soient représentées sont le français, l'italien, l'espagnol et l'anglais.

L'auto consécration de la langue française par le *DAF* est très présente dans les éditions successives de ce dictionnaire. Le français est ainsi la seule langue dont le dictionnaire (*Dictionnaire français*) est mentionné dans l'édition de 1694. Par la suite, notre langue est la seule dont certains dictionnaires témoins vont être **explicitement mentionnés** : l'édition de 1835 est ainsi la première à mentionner le *Dictionnaire universel françois & latin* ou *Dictionnaire de Trévoux* (*Le dictionnaire de Trévoux*, 1835, 1878), le *Dictionnaire françois* de Richelet (*Le dictionnaire de Richelet*, 1835, 1878), mais aussi à s'auto citer (*Le dictionnaire de l'Académie française*, ou simplement, *de l'Académie*, 1835, 1878, 1932 ; *La première édition du Dictionnaire de l'Académie française parut en 1694*, 1992)⁷.

En ce qui concerne les dictionnaires étrangers, à partir de l'édition de 1718 sont donc **implicitement évoqués** le *Vocabolario degli Accademici della Crusca* (1612) pour la langue italienne (*Dictionnaire italien*, 1718 à 1932 ; *Un dictionnaire italien*, 1992) et le *Tesoro de la lengua castellana* de Covarrubias (1611) pour langue espagnole (*Dictionnaire espagnol*, 1718 à 1932). Le dictionnaire anglais ne se trouve pour sa part mentionné qu'à partir de l'édition de 1835 – visiblement une édition clé pour le référencement des différents types

⁷ Il est à cette occasion intéressant de signaler que le *DAF* mentionne le dictionnaire de Richelet qui l'a précédé, mais pas celui de l'académicien dissident Furetière. Cette absence ne peut d'ailleurs pas être justifiée par la nature encyclopédique du *Dictionnaire Universel*, étant donné que le *DAF* mentionne le dictionnaire de Trévoux, dictionnaire justement encyclopédique et successeur de l'ouvrage de Furetière. Peut-être peut-on oser l'idée, à l'intérieur de cette entrée lexicale majeure, d'un règlement de compte des académiciens à l'égard de leur ancien collègue ?

de répertoires existants – et uniquement dans une perspective bilingue puisqu'il est représenté par la forme "*Dictionnaire anglais-français, français-anglais*".

3. Autour des locutions figées concernant le dictionnaire

Nous souhaitons achever notre parcours au sein de la description de l'objet *Dictionnaire* livrée par les éditions successives du *DAF*, en signalant très rapidement l'existence, au sein même de cette définition du *Dictionnaire*, d'expressions figurées concernant ce dernier.

L'édition de 1798 est particulièrement intéressante pour illustrer notre propos puisqu'elle est la première à introduire ces sortes de locutions que nous estimerions aujourd'hui plus ou moins figées comportant le mot *Dictionnaire*. Elle introduit tout d'abord la formulation suivante :

"On dit d'Un mauvais Traducteur, qu'*Il fait sa traduction à coups de Dictionnaire*." (DAF 1798)

Cette formule sera reprise par les éditions suivantes mais quelque peu transformée et surtout marquée comme familière :

"Fam., *Traduire à coups de dictionnaire*, se dit De ceux qui, peu familiarisés avec une langue, sont obligés, pour la traduire, d'avoir fréquemment recours au dictionnaire. On le dit quelquefois par dénigrement D'un mauvais traducteur. *Il a fait sa traduction à coups de dictionnaire*." (DAF 1835, 1878)

"Fam., *Traduire à coups de dictionnaire*. Voyez Coup." (DAF 1932)

"Fam. *Un thème fait à coups de dictionnaire*." (DAF 1992)

Toujours dans l'édition de 1798, mais cette fois-ci au sein du dégroupement lexical destiné à mentionner l'existence de dictionnaires de spécialités, va être introduite la formule suivante :

"On dit figurément d'Un homme qui a des connoissances très-étendues, et qu'il communique aisément, que *C'est un Dictionnaire vivant*." (DAF 1798)

Déjà marquée comme familière, cette formule sera elle aussi modifiée dans les éditions suivantes, et même marquée comme appartenant à un usage figuré :

"Fig. et fam., *C'est un dictionnaire vivant*, se dit D'une personne qui a des connoissances fort étendues, et qui les communique aisément." (DAF 1835, 1878, 1932)

"Expr. fig. et fam. *C'est un dictionnaire vivant*, une personne qui a des connaissances très étendues et très variées." (DAF 1992)

Signalons que ces deux formes possèdent encore à ce jour une existence dans notre lexicographie moderne puisqu'on les retrouve, notamment, dans *Le Petit Robert* (2005) :

"Fig. Personne qui sait tout. *C'est un vrai dictionnaire, un dictionnaire vivant !*" (LE PETIT ROBERT, article DICTIONNAIRE)

"*Traduire à coups de dictionnaire.*" (LE PETIT ROBERT, article DICTIONNAIRE)

La mention, bien que rapide, dans les éditions du *DAF*, de ces formes familières qui mentionnent le dictionnaire lui-même, présente un double intérêt puisqu'elle atteste à la fois la présence de l'objet *Dictionnaire* dans la conscience collective des locuteurs et marque une conception un peu distincte de celle affichée dans la définition qu'en donne les académiciens, avec une dimension bilingue - déjà évoquée plus haut - et une visée encyclopédique. Symbole à la fois de l'accès à la connaissance exhaustive et de l'aide à l'expression, le *Dictionnaire* signe là son acte de naissance véritable.

Conclusion

Ce parcours diachronique au sein de la vision académicienne du *Dictionnaire* nous a permis de découvrir un objet qui s'est peu à peu émancipé des *Vocabulaires* et *Glossaires*, souvent envisagés comme de simples listes de mots, pour devenir le lieu privilégié de la description des choses réelles et abstraites qui nous entourent.

Dictionnaire de langue avant tout, le *Dictionnaire* des académiciens, si nous exceptons le travail de la neuvième édition, n'est pas envisagé prioritairement par ses auteurs sous un angle encyclopédique, mais comme objet de culture des grandes nations et comme réceptacle des vocabulaires de spécialités.

Bien que réducteur sur certains points, le travail de définition des académiciens sur cet objet, notamment à travers l'apparition et la généralisation de locutions familières construites autour du mot *Dictionnaire*, traduit néanmoins l'institutionnalisation et la consécration de ce dernier comme symbole du savoir, préparant ainsi la vision moderne que nous en avons comme garant et censeur, parfois unique, de la norme linguistique.

Bibliographie

Sources primaires

FÉRAUD, 1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, [CD-ROM], Le grand atelier historique de la langue française, 2001.

FURETIÈRE, A, 1690, *Dictionnaire Universel*, Dictionnaires des XVI^e et XVII^e siècles, 1998, cd-rom pc, version 1.0, Champion électronique.

Le Dictionnaire de l'Académie française : histoire et nuances de la langue française (1694-1935), 2000, éditions Redon.

Le Petit Robert, (2005), Dictionnaire de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2949 p.

LITTRÉ, E, 1872, *Dictionnaire de la langue française* [CD-ROM], Le grand atelier historique de la langue française, Editions REDON, 2001.

RICHELET, César-Pierre, 1680, *Dictionnaire françois*, Dictionnaires des XVI^e et XVII^e siècles, 1998, cd-rom pc, version 1.0, Champion électronique.

TRÉVOUX, 1743-1752, *Dictionnaire universel françois & latin ou Dictionnaire de Trévoux*, [CD-ROM], Le grand atelier historique de la langue française, 2001.

Trésor de la langue française Informatisé (TLFI), Laboratoire Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF), 2002. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Sources secondaires

BRANCA, S., REY, C. 2004, "Note sur le traitement des entrées grammaticales communes aux trois dictionnaires français monolingues du XVII^e siècle", *Cahiers de Lexicologie* n° 84, pp. 23-41.

COLLINOT, A., MAZIÈRE, F. 1997, *Un prêt à parler. Le dictionnaire*. Paris, P.U.F.

MAZIÈRE, F. 1998, "Le Dictionnaire de l'Académie : un pacte linguistique. Construction de l'article de dictionnaire de langue", *Actes du Colloque international Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Institut de France, novembre 1994; (ed. B. Quemada & J. Pruvost), Paris, Champion : 185-195.

QUEMADA, B. 1968, *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863). Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier.

WIONET, C. 1998, "Le discours sur l'Académie : entre rejet et convoitise", *Actes du Colloque international Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Institut de France, novembre 1994; (ed. B. Quemada & J. Pruvost), Paris, Champion : 331-340.